



Arnaque: achat d'un chien croisé

Par **margot123**, le **14/05/2008** à **17:49**

bonjour,
j'ai acheté récemment un chihuahua non lof, avec le temps il me semble que ce soit un croisé.
Ma question est la suivante:
le fait que le vendeur m'indique que le chien soit non lof l'autorise t-il à me le vendre en temps que chihuahua au risque qu'il soit croisé?
Si j'ai éventuellement des preuves par rapport à son croisement puis-je exiger de me faire rembourser?
répondez moi s'il -vous- plaît

Par **Marion2**, le **14/05/2008** à **20:14**

Faits examiner votre chien par un vétérinaire et s'il est croisé, demandez lui une attestation.
Il est bien évident que si le vendeur vous l'a vendu sans vous informez qu'il est croisé, il sera dans l'obligation de vous rembourser, et vous de rendre l'animal.
Si vous souhaitez garder ce chien, demandez lui un dédomagement.
N'hésitez pas à déposer une plainte, vous aurez gain de cause.
Avant de déposer une plainte, envoyez lui une lettre recommandée A/R en l'informant de votre intention s'il refuse de régler ce problème à l'amiable.